



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **05 FEVRIER 2024**

Délibération n° **DEL-2024-0009**

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Entreprendre
Pour Apprendre au titre de l'année 2024

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

13 FEV. 2024

et publié le

13 FEV. 2024

Secrétaire de séance :
Christelle MEGRET

Le lundi 5 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 30 janvier 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Youcef TABET, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Patricia BAGA à Clara MONTEIL, Philippe BAUDAIN à Agnès DUPON, Michèle FLAMAND à Claude BENOIT, Pierre FORTE à Martine VENTURINI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Annick GUICHARD à Anne-Françoise BESSON, Hervé LENOIRE à Patrick BEAU, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

L'association Entreprendre pour Apprendre (EPA) est une association agréée par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports qui connecte l'école et l'entreprise pour créer des projets entrepreneuriaux collectifs. La connaissance et la sensibilisation des jeunes publics au monde de l'entreprise et aux métiers liés sont indispensables pour penser la formation et le recrutement de demain notamment dans un contexte de pénurie de main d'œuvre.

L'objectif du réseau Entreprendre pour Apprendre Auvergne-Rhône-Alpes est de proposer aux jeunes de 9 à 25 ans, intégrés dans des structures éducatives scolaires ou non, des projets leur permettant de découvrir les acteurs économiques et publics du territoire, de développer leur pouvoir d'agir et de monter en compétences en gestion de projets.

Pour cela, l'association propose un programme de Mini-Entreprise pouvant s'organiser autour de trois parcours distincts :

- La Mini-Entreprise S : journée de créativité rassemblant entre 30 et 120 jeunes chez un partenaire du territoire ;
- La Mini-Entreprise M : dispositif permettant aux jeunes de structurer un projet de sa phase d'idéation jusqu'à la phase de prototypage (15 à 35 h sur quelques mois) ;
- La Mini-Entreprise L : les jeunes créent un projet d'entreprise de la phase d'idéation jusqu'à la phase de commercialisation (minimum 60 h sur toute l'année scolaire).

Aujourd'hui, quatre établissements scolaires du Grésivaudan sont inscrits dans des projets de Mini-Entreprises M et L : le collège Marcel Chêne à Pontcharra, le collège Simone De Beauvoir à Crolles, le lycée des Pupilles de l'Air à Montbonnot-Saint-Martin et le lycée Marie Reynoard à Villard-Bonnot.

Une première journée « Mini-Entreprise S » a été organisée le 30 novembre 2023 dans le cadre de la semaine de l'Industrie et cofinancée par le fonds de revitalisation de l'entreprise STRYKER. Cet événement s'est déroulé au sein de SLS Actiparc avec une forte implication du Grésivaudan (Direction de l'Autonomie, de la Santé et des Solidarités et Direction du Développement économique), en lien avec la Mission locale Grésivaudan Alpes Métropole et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

Elle a réuni :

- 40 jeunes : 17 jeunes en terminale STMG du lycée Marie Reynoard, 16 jeunes du lycée Pierre du Terrail (à Pontcharra) et 7 jeunes de la Mission locale du Grésivaudan.
- 3 entreprises du territoire : PERFOMAT à Le Versoud, AQUILA RH à Crolles, APEX Agencement à Le Touvet qui les ont accompagnés dans leurs projets tout au long de la journée.

En 2024, l'association EPA souhaite réaliser au minimum 6 actions de Mini-Entreprises en lien avec trois établissements scolaires, la MFR de Crolles et la Mission locale Grésivaudan Alpes Métropole. L'association espère aussi élaborer des projets avec un plus grand nombre d'établissements sur le Grésivaudan.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, l'association sollicite auprès de la Communauté de communes Le Grésivaudan, une aide financière d'un montant de 8 000 € qui serait cofinancée par la Direction du Développement économique et la Direction de l'Autonomie, de la Santé et des Solidarités pour mettre en place une Mini-Entreprise « S » (une journée) et encourager le déploiement de Mini-Entreprises M et L dans d'autres établissements scolaires.

Les crédits sont inscrits :

- Pour la Direction du Développement économique au Budget Primitif 2024 - Budget principal - chapitre 65 - article 6574 - Thématique ECOSUB - Gestionnaire ECO
- Pour la Direction de l'Autonomie, Santé et Solidarités au Budget Primitif 2024 - Budget principal - chapitre 65 - article 6574 - Thématique Emploi-insertion - Gestionnaire INSE - Analytique SUBINSE

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'attribuer à l'association Entreprendre Pour Apprendre Auvergne-Rhône-Alpes une subvention, au titre de l'année 2024, d'un montant total de 8 000 € réparti à hauteur de 4 000 € pour la Direction du Développement économique et à hauteur de 4 000 € pour la Direction de l'Autonomie, de la Santé et des Solidarités,**
- **De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **05 FEV. 2024**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

